

Arrêté Ministériel n° 2009-654 du 21 décembre 2009 fixant les tarifs des parkings publics pour l'année 2010 ainsi que les tarifs autocars pour l'année 2011.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.635 du 25 septembre 1998 portant création d'un Service des Parkings Publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des départements ministériels ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 décembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les tarifs des parkings publics applicables aux véhicules automobiles et deux-roues pour l'année 2010 ainsi que ceux applicables aux autocars pour l'année 2011 sont fixés conformément aux tableaux figurant en annexe au présent arrêté.

ART. 2.

Le présent arrêté entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt et un décembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-654
DU 21 DÉCEMBRE 2009 FIXANT LES TARIFS
DES PARKINGS PUBLICS POUR L'ANNÉE 2010
AINSI QUE LES TARIFS AUTOCARS POUR L'ANNÉE 2011.

TARIFICATION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2010

A - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR ET NUIT"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
A	"JOUR ET NUIT"	
A1	* "J & N" - Régime général / VL	93,50

	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	93,50
	* "J & N" - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	93,50
A2	* "J & N" - Place réservée / Camping-car	145,00
A3	* "J & N" - Place réservée / VL	145,00
A5	* "J & N" - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec pl. réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans pl. réservée / VL	80,00
A6	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	80,00
A7	* "J & N" - Véhicules spéciaux (petits trains, etc, ...)	350,00
A8	* "J & N" - 2 ^{ème} empl. réservé dans un même box (emplacement d'accès malaisé) / VL	42,00
A10	* "J & N" - Courte durée "Semaine" (7 jours maximum) / VL	40,00
A11	* "J & N" - Courte durée "Quinzaine" (15 jours maximum) / VL	67,00

B - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR ET NUIT" - Option "Véhicules Propres"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
A P	* "JOUR ET NUIT" - "Véhicules propres" (-130g /km et Véhicules Diesel munis de Filtre à particules) (Sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire.)	
A1P	* "J & N" - Régime général / VL	80,00
	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	80,00
	* "J & N" - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	80,00
A3P	* "J & N" - Place réservée / VL	125,00
A5P	* "J & N" - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec pl. réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans place réservée / VL	70,00

A6P	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	70,00
-----	---	-------

C - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR ET NUIT" - Option "Petits Rouleurs"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
A	"JOUR ET NUIT" - "Petits Rouleurs"	
A1	* "J & N" - Régime général / VL	93,50
	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	93,50
	* "J & N" - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	93,50
A2	* "J & N" - Place réservée / Camping-car	145,00
A3	* "J & N" - Place réservée / VL	145,00
A5	* "J & N" - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec pl. réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans pl. réservée / VL	80,00
A6	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	80,00
A7	* "J & N" - Véhicules spéciaux (petits trains, etc, ...)	350,00
A8	* "J & N" - 2 ^{ème} empl. réservé dans un même box (emplacement d'accès malaisé) / VL	42,00
A10	* "J & N" - Courte durée "Semaine" / VL	40,00
A11	* "J & N" - Courte durée "Quinzaine" / VL	67,00
	* REMISE "Petit Rouleur" : utilisation du véh. maximum 10 fois par mois dans le créneau horaire " 07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques" - sur cat. A1 + A3 + A1P + A3P - pour 2 véh. maximum	15%
	* REMISE "Petit Rouleur" : utilisation du véh. maximum 15 fois par mois dans le créneau horaire " 07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques" - sur cat. A1 + A3 + A1P + A3P - pour 2 véh. maximum	10%

A - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS "JOUR"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
B	"JOUR"	
B1	* Régime général = forfait 300h (+ les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	73,00
B12	* Forfait "120 heures/mois" COVOITURAGE cat. B1 -	20,00
B2	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 300 h : Agaves, Carmes, Casino, Centre Administratif, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud et Testimonio (sauf les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." et les véh. de service)	99,00
B22	* Forfait "120 heures/mois" COVOITURAGE cat. B2 -	25,00
B3	* Fonctionnaires et assimilés - avec pl. réservée = forfait 250 h	51,00
B4	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." - * Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 250 h	36,00
B42	* Forfait "120 heures/mois" COVOITURAGE cat. B4 -	10,00
B8	* Forfait "100 heures/mois" (p/Sport, Clubs, ...) : PP. Stade Louis II, Cond., J.E., Gare	20,00
B9	* Forfait "40 heures/mois" (p/Sport, Clubs, ...) : PP. Stade Louis II, Cond., J.E., Gare	10,00

B - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR" - Option "Véhicules Propres"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
B P	"JOUR - Véhicules propres" (-130g /km et Véhicules Diesel munis de Filtre à particules) (Sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire.)	
B1P	* Régime général = forfait 300h (+ les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	62,00

B2P	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 300 h : Agaves, Carmes, Casino, Centre Administratif, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." et les véh. de service)	85,00
B3P	* Fonctionnaires et assimilés - avec pl. réservée = forfait 250 h	43,00
B4P	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." - * Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 250 h	31,00 31,00

C - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR" - Option "Forfait Futé" (*)

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
B	"JOUR - Parking Futé"	
B13	* Régime général = forfait 100h (+ les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	41,50
B23	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 100 h : Agaves, Carmes, Casino, Centre Administratif, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud et Testimonio (sauf les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." et les véh. de service)	50,00
B43	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." - * Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs ou au P. Digue - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 100 h	25,00 25,00

(*) L'abonnement "JOUR - Forfait Futé" sera prioritairement proposé aux nouveaux abonnés.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS "DEUX-ROUES"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
C	"DEUX-ROUES" (*)	An (**)

C1	* 500 cc et plus	192,00
C2	* De 250 cc à 499 cc	192,00
C3	* De 101 cc à 249 cc	96,00
C4	* De 50 cc à 100 cc	96,00
C5	* Moins de 50 cc	42,00
C6	* Deux-roues "électriques" et Vélos	24,00

(*) Sauf locataires des immeubles domaniaux dans le parking public sis en infrastructure, où le stationnement sera gratuit.

(**) A compter du 01/01/10 le règlement des droits de stationnement de ce type de véhicule sera effectué par année anticipée.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS "VEHICULES DE GARAGES"

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
G	"GARAGES" - Place réservée V.L.	
G1	* Par véhicule	145,00

TARIFS DE LA ROTATION HORAIRE

1) REGIME GENERAL :

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
Parkings : Agaves - Annonciade - Athéna - Bosio - Carmes - Casino - Centre Administratif - Charles III - Chemin des Pêcheurs - Colle - Condamine - Costa - Digue - Ecoles - Gare - Grimaldi Forum - Héliport - Industries - Jardin Exotique - Larvotto - Louis II - Moulins - Ostende - Papalins - Plati - Port - Quai Antoine 1 ^{er} - Roqueville - Saint-Charles - Saint-Laurent - Saint-Nicolas - Square Gastaud - Stade Louis II - Testimonio - Triton	
* moins d'une heure	0,00
* de 1 h à 1 h 20	2,50
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* de 4 h à 5 h : par tranche de 20 mn	0,80
* au-delà de 5 h : forfait quelle que soit la durée, jusqu'à "J+1" 08 h 00	13,00
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00

(*) Tous parkings sauf le P. des Boulingrins et les parkings commerciaux ou particuliers qui ont leur propre tarif.

2) REGIME COMMERCIAL ET PARTICULIER :

A) Parkings : Centre Commercial de Fontvieille -
Place d'Armes

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
* moins d'une heure	0,00
* de 1 h à 1 h 20	3,00
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* au-delà de la 3 ^e h : par tranche 20 mn	1,00
* au-delà de 5 h : de l'heure	4,10
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00

(*) Sauf le Parking du Centre Commercial de Fontvieille qui ne dispose pas de tarif de nuit.

B) Parking : Centre Hospitalier Princesse Grace

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
* moins d'une heure	0,00
* de 1 h à 1 h 20	1,10
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* au-delà de 5 h : forfait quelle que soit la durée, jusqu'à "J+1" 08 h 00	11,00
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00

C) Parking : Abbaye

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
* moins de 30 mn	0,00
* de 30 mn à 1 h 00	1,00
* de 1 h à 1 h 20	2,50
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* au-delà de la 3 ^e h : par tranche 20 mn	1,00
* au-delà de 5 h : de l'heure	4,10
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00

D) Parking : Visitation

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
* Forfait "Demi-journée"	3,00
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00

E) Parking : Oliviers

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
* PERIODES SCOLAIRES :	
* moins de 40 mn	0,00
* de 40 mn à 1 h 00	1,00
* au-delà : par tranche de 20 mn	3,00
* Forfait journalier "Ticket perdu"	25,00
* VACANCES SCOLAIRES :	Application du Régime Général

3) TARIFS ROTATIONS HORAIRES - DIVERS :

Cat.	Libellés	à/c 01/01/10 €
W50	* Abts Covoiturage + Abts "Forfait Futé" : dépassement (/h)	1,00
W51	* Carte à décompte P. Casino (/h)	0,60
W52	* Jetons "Commerçants" et Chèques-parking (/u)	0,50
W61	* Carte Multiparc "Self Service" - Remise :	35%
W62	* Carte Multiparc "A décompte" de 10 € à 150 € - Remise :	35%
W71	* Carte Multiparc "Perdue"	10,00
W80	* Forfait "Spectacle" (- de 3 h)	2,00
W81	* Forfait demi-journée "Congrès" (4 h)	3,00
W82	* Forfait journalier - "Congrès" ou "Journée"	5,50
W83	* Forfait journalier - "Courte durée"	7,50
W84	* Forfait journalier "Ticket perdu"	13,00

4) MOTOCYCLES :

Libellé	à/c 01/01/10 €
* Forfait Journée au-delà de 5 h de stationnement	1,50

5) CAMPING-CARS :

Durée de stationnement	à/c 01/01/10 €
* 1 ^{ère} et 2 ^{ème} heures (/h)	2,70
* 3 ^{ème} heure et au-delà (/h)	1,70
* NUIT (de 23 h 00 à 08 h 00) :	
* 1 ^{ère} heure de nuit	2,30
* 2 ^{ème} heure de nuit	4,40
* 3 ^{ème} heure de nuit	6,50

* 4 ^{ème} heure de nuit et au-delà (/h)	10,80
* Forfait "Jour Hôtel" (/j)	25,00
* Forfait "Séjour chez un habitant de la Pté" (/j)	8,80
* Forfait journalier "Ticket perdu" (/j)	26,00

6) CAMIONS :

Libellé	à/c 01/01/10 €
* Tarif horaire au Parking du Grimaldi Forum :	
* de la 1 ^{ère} à la 12 ^{ème} heure (/h)	1,00
* au-delà de la 12 ^{ème} heure (/h)	2,00
* Forfait "Journée" aux P. Grimaldi Forum et Chemin des Pêcheurs (saison hivernale) (/j)	36,00

7) LAVAGES :

Libellé	à/c 01/01/10 €
* Jeton "Lavage" (/u)	6,00
* Jeton "Aspirateur" (/u)	1,00
* Jeton "Lavage" p/Professionnels de l'automobile (/u)	3,00

TARIFICATION "AUTOCARS"
pour l'année "2011"

cat.	Libellés	2010 €	2011 €
D1	* Forfait AUTOCARS "Journée" valable jusqu'à 0 h	121,00	133,00
D2	* Forfait "Association", "Scolaire", ou "Manifestation sportive"	40,00	42,00
D3	* Remise "Basse Saison" (01/01-20/03 et 01/11-31/12) sur forfait "Journée"	-30,00	-30,00
D4	* Forfait "Séjour Hôtel" pour séjour dans hôtel en Pté (jusqu'à 10 h 00 le lendemain matin)	90,00	99,00
D5	* Forfait "Nuit" pour séjour une nuit dans hôtel en Pté (16 heures maximum entre 18 h et 10 h)	48,00 /n	53,00 /n
D6	* Forfait "Nuit - Restaurant" : de 18 h à 04 h + repas de 20 personnes minimum	Gratuit	Gratuit

D8	* Remise autocar "Repas" (20 personnes minimum) : - sur forfait "Journée"	-25,00	-25,00
	* TARIFICATION HORAIRE : - "Nuit" : de 18 h à 04 h (65,00 € maximum, soit 5 heures facturées)	11,50 /h	13,00 /h
	- "Tour en Ville" (hôtels, croisières, ...)	11,50 /h	13,00 /h
	* PARKING DU JARDIN EXOTIQUE pour les groupes visitant cet établissement : - de 0 à 2 heures de stationnement	Gratuit	Gratuit
	- au-delà de 2 heures de stationnement	Appl ^o forfait "Journée"	Appl ^o forfait "Journée"
D9	* Remise "Abonnés Autocars" : - C.A. mensuel de 400 € à 800 €	-15%	-15%
	- C.A. mensuel de 801 € à 1.600 €	-20%	-20%
	- C.A. mensuel supérieur à 1.600 €	-30%	-30%
	* "Remise Fixe - Abonnés Cies Guides ou Agences Voyages" : à la condition que le C.A. mensuel soit supérieur à 800 €	-10%	-10%